



**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/01

QUESTION N°3

OBJET : FINANCES / RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 – BUDGET VILLE

L'an deux mille vingt-cinq

Le cinq février

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Eric BOSC – Mathilde MISLIN
Patrick MURCIA - Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Christophe CONNAN a donné procuration à Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric COUDERCHON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 28



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu la Loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107,

Vu le décret n°2016-841 en date du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la Commune de Pierrelaye annexée au présent rapport ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité,

- ✓ **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour le Budget Principal au titre de l'exercice 2025
- ✓ **ADOPTER** le rapport d'orientations budgétaires pour le Budget Principal au titre de l'exercice 2025
- ✓ **PRECISER** que le rapport sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Commune
- ✓ **PRECISER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vote :

Pour : 23 dont 3 mandats

Contre : 5 dont 1 mandat (Mme Métaï – M. Bosc – Mme Misslin – M. Battais – M. Murcia)

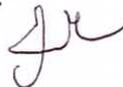
Transmis en Préfecture le : 07/02/2025

Publié(e) le : 07/02/2025

Exécutoire le : 07/02/2025

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 5 FEVRIER 2025

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

